

ABONNEMENT ANNUEL TER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Trains en retard ou annulés ?

Bénéficiez d'une indemnisation de 25%
sur le montant mensuel de votre abonnement.*

** Voir conditions au verso.*

Service assuré par



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



ABONNEMENT ANNUEL

TER ILLIMITÉ

SANS ENGAGEMENT



ENGAGEMENT PONCTUALITÉ Bénéficiez d'une indemnisation à hauteur de 25 % du montant mensuel de votre abonnement, si, sur un mois donné, 20 % au moins de vos trains déclarés devaient être en retard de plus de 15 minutes ou supprimés. Cette indemnisation se fait par minoration de votre prélèvement mensuel en M+2. Inscription préalable exclusivement sur le site internet TER Bourgogne-Franche-Comté, rubrique abonnement annuel.



ILLIMITÉ Autant de déplacements que vous voulez sur votre parcours.



FACILE Avec le prélèvement automatique mensuel, vous recevez votre abonnement à domicile.



ÉCONOMIQUE Voyagez 12 mois et payez seulement 10 mois et demi.



SANS ENGAGEMENT La suspension ou la résiliation de votre abonnement est possible à tout moment de l'année.



100 % DIGITAL Simple comme un clic, souscrivez exclusivement sur le site TER Bourgogne-Franche-Comté. Gérez votre abonnement depuis votre espace personnel (changement de trajet, suspension, modification de coordonnées...).